

Le député Insoumis Bilongo, propriétaire de 2 appartements, sous-louait un logement social à

écrit par Christine Tasin | 18 mai 2023





Le moins que l'on puisse dire est que les donneurs de leçons Insoumis ne sont pas tout blancs (sans jeu de mots !). Boyard, Quatennens, Bilongo... des purs et durs, incorruptibles, qu'ils disaient !

Le député LFI Carlos Martens Bilongo, visé par une enquête pour fraude fiscale et blanchiment d'argent et abus de biens sociaux, bénéficiait d'un logement social qu'il sous-louait à sa sœur alors qu'il était propriétaire de deux appartements

□ *Le député LFI Carlos Martens Bilongo a bénéficié d'un logement social alors qu'il était déjà propriétaire de deux appartements (info BFMTV) pic.twitter.com/1lLjEKymti*

– BFMTV – Matinale (@PremiereEdition) [May 17, 2023](#)

Le député LFI Carlos Martens Bilongo a bénéficié d'un logement

social qu'il sous-louait à sa sœur alors qu'il était propriétaire de deux appartements :

Le député insoumis du Val-d'Oise Carlos Martens Bilongo a continué de bénéficier, après son élection en juin 2022, d'un logement social à Villiers-le-Bel qu'il sous-louait à l'une de ses sœurs, alors qu'il était dans le même temps propriétaire de deux autres appartements.

Officiellement professeur, il avait une entreprise radiée l'année dernière dont l'activité était la location de logements à Villiers-le-Bel :

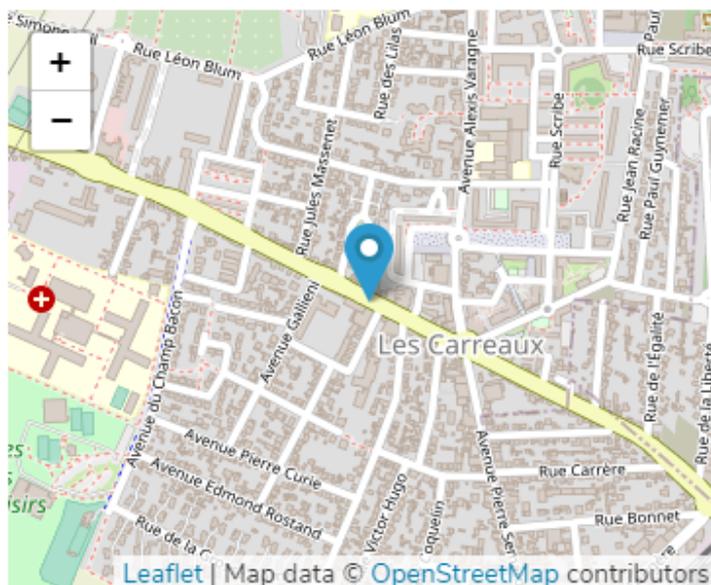
L'entreprise Monsieur Martens Bilongo a été radiée du registre du commerce et des sociétés (RCS) de Pontoise le 31/12/2022

Informations sur Monsieur Martens Bilongo

Raison sociale :	BILONGO MARTENS
Numéro Siren :	835258237
Numéro Siret :	83525823700014 (siège de l'entreprise)
Code NAF / APE :	6820A (location de logements)
Forme juridique :	Entrepreneur individuel
Date d'immatriculation :	01/02/2018
Date de radiation :	31/12/2022
Type d'entrepreneur :	Entrepreneur individuel
Commune d'implantation :	<u>Villiers-le-Bel (Val-d'Oise)</u>

Adresse de l'entreprise

Monsieur Martens Bilongo
94 bis Avenue PIERRE
SEMARD
95400 VILLIERS-LE-BEL



[Le Figaro](#)

INFO BFMTV – Le député LFI du Val-d’Oise est soupçonné d’avoir dissimulé aux autorités une somme estimée à un peu moins de 200.000 euros. Il aurait notamment minoré la déclaration de

chiffres d'affaires d'une de ses entreprises pendant plusieurs années.

Le parquet de Pontoise (Val-d'Oise) a ouvert, mi-avril, une enquête préliminaire pour des faits de fraude fiscale, blanchiment de fraude fiscale, abus de biens sociaux et manquement aux obligations de déclaration auprès de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) susceptibles d'être reprochés au député LFI Carlos Martens Bilongo, selon les informations de BFMTV.

Tout est parti d'un signalement de Tracfin, la cellule anti-blanchiment de Bercy. Celle-ci a repéré des flux bancaires qui semblent irréguliers et sans rapport avec ses déclarations auprès des impôts, d'une part, et de la HATVP, d'autre part. L'analyse de Tracfin porte sur la période allant de 2018 à 2022.

Près de 200.000 euros dissimulés

Les enquêteurs ont découvert plusieurs opérations suspectes. Alors qu'il a déclaré ne toucher aucune rémunération de la part de ses sociétés auprès de la HATVP, Carlos Martens Bilongo aurait pourtant, selon Tracfin, reçu divers virements sur ses comptes bancaires. Ainsi que des encaissements en espèces pour plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Au total, selon les premiers éléments de l'enquête, le député LFI aurait dissimulé aux autorités une somme estimée à un petit peu moins de 200.000 euros.

Dans son signalement à la justice, Tracfin précise également que le député est titulaire d'un compte non-déclaré à l'étranger, visiblement dans un pays d'Europe de l'Est.

Christian De Lablatinière

Journaliste québécois, pro-atlantiste, pro-israélien, pro-occidental

<https://www.europe-israel.org/2023/05/depute-lfi-carlos-martens-bilongo-vise-par-une-enquete-pour-fraude-fiscale-blanchiment-dargent-et-abus-de-biens-sociaux-beneficiait-dun-logement-social-qui-louait/>